



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°8

Lot n° : 2

Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE

TITULAIRE du MARCHE

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine 15/17

rue René Cassin

74 240 GAILLARD

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

DECEMBRE 2023

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée

à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine – 15/17 rue René Cassin

74 240 GAILLARD

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 2	Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE
------------	-----------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 2 030 000 €HT

TVA (20%) : 406 000 €

Montant TTC : 2 436 000 € TTC

Montant du marché :	2 030 000 €HT	Initial
	2 103 992, 09 €HT	Après avenant n°1
	2 100 879, 39 €HT	Après avenant n°2
	2 101 442, 97 € HT	Après avenant n°3
	2 106 392, 97 € HT	Après avenant n°4
	2 130 187, 97 € HT	Après avenant n°5
	2 131 487,97 € HT	Après avenant n°6
	2 137 247, 97 € HT	Après avenant n°7

Article 5 – Objet de l'avenant n°8

Le présent avenant n°8 a pour objet de régulariser le marché, suite à la décision de créer un espace de stockage sous la terrasse du club-house.

Le montant proposé par le titulaire pour la régularisation :

67 297,87 € HT

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Il est précisé que cette prestation supplémentaire, à la demande de la communauté de communes Arve et Salève, sera prise en charge financièrement à 100% par cette dernière.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°8

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	67 297,87	13 459,57	80 757,44
Moins-values	0,00	0,00	0,00

Montant de l'avenant n°8	+67 297,87	13 459,57	+80 757,44
Evolution du montant du marché	+3,31 %		
Variation cumulée du marché	+ 8,60 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°8

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial suite avenant n°7	2 137 247, 97	427 449, 59	2 564 697,56
Montant de l'avenant n°8	67 297,87	13 459,57	80 757,44

Nouveau montant du marché	2 204 545,84	440 909,16	2 645 455
---------------------------	--------------	------------	-----------

Article 8 – Base légale de l’avenant n°8

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-3 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l’avenant n°8

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : devis 19bis du 20/10/2023 de l’entreprise.

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A, le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d’ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l’entreprise titulaire le